

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2026 - 11639 - 2023 B 03067 - 981 206 634 - 2B LOG

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. 2B LOG		411 Boulevard ROBERT FERRISSE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				13730 SAINT-VICTORET			
SIRET		9 8 1 2 0 6 6 3 4 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		14	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	9 040	030	2 948	6 092	5 717
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	9 040	048	2 948	6 092	5 717
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	1 483	074		1 483	121
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	3 251	086		3 251	7 579
	Total II	096	4 735	098		4 735	7 700
	Total général (I + II)	110	13 775	112	2 948	10 827	13 417
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 800		1 800	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		4 681			
	Résultat de l'exercice	136		(2 664)		4 681	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		3 817		6 481	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		648		1 256	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		6 196		2 563	
	Comptes courants d'associés	173		165		3 116	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		7 010		6 936		
Total général (I + II + III)				180	10 827		13 417
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 057
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: S.A.R.L. 2B LOG		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	Exercice N-1 clos le 31122024		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	57 485	23 919	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	57 485	23 920	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	46 454	17 077	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250	10 200		
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	1 814	252	1 814		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al. 3 du CGI)	255		254	1 682	1 266	
	Dotations aux dépréciations			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262		1	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	60 150	18 344
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 664)	5 576	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles (VI)			300		59	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		836	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(2 664)	4 681
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 664
Régime des entreprises	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		989			
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127			
	Investissements et souscriptions outre-mer						
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)						
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRRI)			181			
	Crédite due au report en arrière du déficit	346		655			
	Dont divers *						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	2 664
Déficits	Bénéfice col. 1						
	Déficit col. 2						
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	2 664
Bénéfice col. 1							
Déficit col. 2							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2B LOG

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au Capital de 1 800 €

**Siège Social : 44 Boulevard Robert Ferrisse
13730 SAINT VICTORET**

RCS AIX EN PROVENCE 981 206 634

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monsieur Medhi BACHIR associé unique et gérant de la SARLU 2B LOG, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos au 31.12.2025 n'a pas été marqué par des événements significatifs.

2- EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

3- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Des perspectives d'accroissement de notre chiffre d'affaires sont attendues. Nous nous attacherons à mieux maîtriser nos coûts afin d'améliorer notre résultat d'exploitation.

5- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à : 57 485 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à : 57 485 €

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à : 60 150 €

Le résultat d'exploitation ressort à : - 2664 €

Le résultat financier est de : 0 €

Le résultat exceptionnel est de : 0 €

L'impôt sur les sociétés est de : 0 €

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde
par **une perte** de : 2 664,47 €

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à : 10 827 €

6- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

7- AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé d'affecter la **perte** de l'exercice s'élevant à 2 664,47 € de la manière suivante :

- A la réserve légale 180 €
- Au Report à nouveau 2 484,47 €

8- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes versées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>EXERCICES</u>	<u>DIVIDENDES</u>	<u>REFACTION</u>
Exercice 31.12.2022	Néant	Néant
Exercice 31.12.2023	Néant	Néant
Exercice 31.12.2024	Néant	Néant

9- REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de la rémunération du gérant qui s'élève pour l'exercice arrêté au 31.12.2025 à 10 200 euros.

10- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de 0 €.

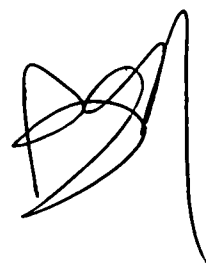
11- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant

Medhi BACHIR



2B LOG

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au Capital de 1 800 €

**Siège Social : 44 Boulevard Robert Ferrisse
13730 SAINT VICTORET**

RCS AIX EN PROVENCE 981 206 634

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 26 MAI 2025

L'An Deux Mille Vingt-six, et le vingt-six mai, au siège social,

Monsieur Mehdi BACHIR propriétaire de la totalité des 100 parts de 18 € composant le capital social de la SARLU 2B LOG, associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Mehdi BACHIR, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la gérance et des charges sociales obligatoires prises en charge par la société

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une **perte de 2 664,47 €** et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2 664,47 € de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------|------------|
| • A la réserve légale | 180 € |
| • Au Report à nouveau | 2 484,47 € |

L'associé unique prend acte que sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>DIVIDENDES</u>	<u>REFACTION</u>
Exercice 31.12.2022	Néant	Néant
Exercice 31.12.2023	Néant	Néant
Exercice 31.12.2024	Néant	Néant

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'une convention de compte courant visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Monsieur Mehdi BACHIR est titulaire dans la société du compte courant ouvert sous le n° 45500000 dont le solde s'élevait à 165,41 € à la clôture de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de ratifier la rémunération nette allouée à la gérance au cours de l'exercice pour un montant global de 10 200 € ainsi que le montant des cotisations sociales obligatoires et facultatives payées par la société pour le compte de la gérance soit respectivement 0 € et 0 €.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et reproduit sur le registre de ses décisions.

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant
Mehdi BACHIR

